

Chers parents,

Votre enfant a la chance de participer aux classes de neige.

Ce merveilleux moment de découverte entraîne une séparation plus longue que de coutume et vous vous posez certainement de nombreuses questions.

Voici donc quelques réponses concrètes :

1. Qu'est-ce que les classes de neige ?

Les classes de neige sont, avant tout, des classes de 6^e primaire qui se déplacent dans un décor exceptionnel avec leurs titulaires, leur professeur d'éducation physique et des animateurs de l'école. Un horaire est conçu afin d'alterner des heures d'étude et des sports de neige. Toutes les activités sont organisées en fonction de la nature, du sport et du dépaysement.

Les classes de neige sont organisées par l'asbl « Le Val d'Uccle ».

Cette association, créée par la Commune d'Uccle, met tout en œuvre pour que l'accueil des enfants puisse se faire dans les meilleures conditions.

2. Où se passent ces classes de neige ?

Nous partons à Ayer. Le chalet du Val d'Uccle est très bien situé. La vue y est particulièrement belle. Le Val d'Anniviers est certainement l'une des plus belles vallées de Suisse.



L'adresse complète est la suivante :

Chalet du Val d'Uccle

Route de Mission, 28

CH 3961 Ayer

Suisse

3. Quand partons-nous ?

Nous partons de lundi 8 janvier 2024 au samedi 20 janvier 2024.

4. Comment voyageons-nous ?

Nous nous déplacerons avec les cars « L'oiseau bleu », cars conduits par des conducteurs suisses, habitués à la montagne. Nous voyagerons de nuit.



5. Combien coûtent les classes de neige ?

La participation des parents dans le coût des classes de neige est de 599€ (assurances comprises). Ce montant représente environ 60% du coût réel, la Commune d'Uccle finançant le reste.

6. Quels documents mon enfant doit-il avoir ?

Les enfants doivent être munis d'une carte d'identité électronique. Celle-ci est à demander auprès de votre administration communale. Cela vaut pour les ressortissants belges ou de l'Union européenne. En ce qui concerne les autres pays, la possession d'un passeport avec ou sans visa peut être exigé. Vous pouvez vous adresser à l'Ambassade de Suisse ou à votre propre ambassade. Dans certains cas, ces démarches peuvent être longues. Il est donc vivement conseillé de se renseigner à temps.

7. La pratique du ski

Les élèves sont répartis en groupes en fonction de leur niveau. Chaque groupe est encadré par un moniteur diplômé. Les premiers cours de ski se donnent dans le Domaine du Val d'Uccle. Ensuite ils se donnent à Grimentz-Zinal.

Le matériel (bottines, skis, bâtons, casque) est mis à disposition des enfants.

Le grand jour est arrivé ! Permettez-nous de vous souhaiter, ainsi qu'à vos enfants, une excellente rentrée en classe d'accueil.

8. Que faut-il emporter ?



[Liste de matériel à prévoir en classes de neige](#)

9. Combien d'argent de poche puis-je donner à mon enfant ?

Nous vous conseillons de donner 50 francs suisses au maximum à votre enfant.